

## DÉLIBÉRATION n° 2025/076

L'an deux mille vingt-cinq et le 03 juin 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Philippe RAISON.

Procurations : Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE, Sandrine DURAN et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

En tant que représentants d'associations, les personnes suivantes ne prennent pas part au vote : Monsieur Audic, Monsieur Cabos, Monsieur Raison, Monsieur Babou, Madame Pique, Monsieur Mano, Madame Nogues ainsi que Monsieur Lages.

### **OBJET : Gestion des Ressources Humaines - Attribution des subventions pour l'année 2025**

L'octroi des subventions a été déterminé selon la procédure suivante :

- Les dossiers vierges ont ainsi été mis en ligne fin 2024 pour un retour au 1<sup>er</sup> mars 2025.
- Les dossiers présentés par les associations ont fait l'objet d'une analyse détaillée depuis le mois de mars. Des rencontres ont eu lieu avec les présidents d'associations.
- Les propositions issues à la fois de l'analyse des dossiers et des rencontres individuelles ont été présentées à la commission « Bien Vivre » du 15 avril 2025. Pour ce qui concerne les subventions aux associations caritatives, elles ont été soumises pour avis aux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour rappel, l'enveloppe globale fixée lors du vote du budget principal était de 302 900 €.

Propositions des montants alloués :

<b>ASSOCIATIONS : Culture et Animation</b>	<b>Montant attribué en 2025</b>	<b>Pour rappel, montant attribués en 2024</b>
ALTITUDE 600	400 €	400 €
ARTS SCIENCES ET TECHNIQUES	0 €	0 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	4 000 €	4 000 €
AUX AMES CITOYENS	200 €	1ère demande en 2025
CHEMINS DE RENCONTRE	Pas de demande en 2025	0 €
COMITES des FETES	21 000 €	21 000 €
L'ART DES POILUS	500 €	500 €
LA PASSEM	Pas de demande en 2025	0 €
LES AMIS de l'ORGUE	Pas de demande en 2025	500 €
LES AMIS du VENT des MOTS	100 €	1ère demande en 2025
LES BARJOTS	100 €	100 €
LES TIMBRES DE LA VOIX	Pas de demande en 2025	0 €
LES VOIX du PLATEAU	1 000,00 €	1 000,00 €
OFFICE NATIONAL des COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE	Pas de demande en 2025	0 €
PHOTO CLUB de LANNEMEZAN	600 €	600 €
POMEGRANATE SOUNDS	0 €	1ère demande en 2025
REBELOTE 65	0 €	1ère demande en 2025
SOCIETE MUSICALE du PLATEAU	44 500,00 €	44 500,00 €
TOUT COURS	200 €	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 600€</b>	<b>72 800€</b>

<b>ASSOCIATIONS : Sport</b>	<b>Montant attribué en 2025</b>	<b>Pour rappel, montant attribués en 2024</b>
AAPPMA-Les PECHEURS du PLATEAU	500 €	500 €
ACM	200 €	0 €
AMICALE BOULE LANNEMEZAN	800 €	800 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE	400 €	0 €
CAL	110 000 €	110 000 €
CERCLE NAGEURS PLATEAU LZAN	Pas de demande en 2025	800 €
DOJO du PLATEAU	300 €	300 €
FOOTBALL CLUB PLATEAU	19 000 €	19 000 €
HARAS et CENTRE EQUESTRE	300 €	300 €
JOGGERS et RANDONNEURS du PLATEAU	100 €	100 €
JUDOJO	2 000 €	2 000 €
LANNEMEZAN BASKET CLUB	5 500 €	5 500 €
LANNEMEZAN KARATE CLUB	400 €	400 €
LES ARCHERS BANDOULIERS	800 €	800 €
LES MERCREDIS DU SKI	6 000 €	6 000 €
LES PETANQUEURS	300 €	300 €
M'FIT DANCE	200 €	1ère demande en 2025
PAYS NESTES HANDBALL	30 000 €	30 000 €
PLANET SWING	500 €	500 €
TAEKWENDO	100 €	100 €
TENNIS CLUB LANNEMEZAN	800 €	800 €
U. C. P	400 €	400 €
VOLLEY BALL LANNEMEZANAIS	800 €	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>179 400 €</b>	<b>179 400 €</b>

<b>ASSOCIATIONS : Action sociale</b>	<b>Montant attribué en 2025</b>	<b>Pour rappel, montant attribués en 2024</b>
ABCD	200 €	200 €
ADMR	0 €	0 €
AFM	0 €	0 €
AGIRabcd	300 €	300 €
ALLIANCE RESILIENCE	2 000 €	2 000 €
APF FRANCE HANDICAP 65	400 €	200 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES et HUMANITAIRES	3 800 €	3 100 €
BANQUE ALIMENTAIRE	0 €	0 €
CIDFF	500 €	500 €
CLUB DES SIX	0 €	1 <sup>ère</sup> demande en 2025
COS	11 000€	12 500 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	11 800 €	11 000 €
ENSEMAD	Pas de demande	200 €
ENTRAIDE PAROISSIALE	6 800 €	6 000 €
EQUIPE SAINT-VINCENT P'TIT ABRI	0 €	0 €
FRANCE ALZHEIMER	300 €	250 €
FRANCE VICTIME 65	150 €	150 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	0 €	0 €
LA PREVENTION ROUTIERE	0 €	0 €
LES COPAINS de la MARPA	0 €	1 <sup>ère</sup> demande en 2025
LES RESTOS du COEUR	6 800 €	6 500 €
MAM'MOUR	0 €	1 <sup>ère</sup> demande en 2025
SECOURS CATHOLIQUE	0 €	0 €
SECOURS POPULAIRE	8400 €	7 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 450 €</b>	<b>50 500 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

➤ D'approuver le versement des subventions pour l'année 2025 comme détaillé ci-dessus pour un montant global de 304 450 €.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 6 juin 2025